

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS (PPRN) DE VOIRON

La préfète de l'Isère informe que, par arrêté préfectoral, il sera procédé du lundi 20 octobre 2025 09h00 au lundi 24 novembre 2025 12h30, soit une durée de 35,5 jours, à une enquête publique portant sur l'approbation du projet de plan de prévention des risques naturels (PPRN) de Voiron. Le siège de l'enquête publique est fixé à l'Hôtel de Ville de la commune de Voiron. La préfète de l'Isère est l'autorité compétente pour prendre la décision d'approuver par arrêté le plan de prévention des risques naturels pouvant être adoptée au terme de l'enquête publique. Mme Catherine VIGNON est désignée en qualité de commissaire-enquêtrice titulaire, et M. Philippe NOUVEL est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les pièces du dossier en version papier et numérique ainsi qu'un registre d'enquête seront mis à disposition du public à l'Hôtel de Ville de la commune de Voiron (12 rue Mainssieux – CS 30268 - 38516 VOIRON Cedex), aux jours et heures habituels d'ouverture au public de ce lieu. Les pièces du dossier seront également disponibles sur le site internet des services de l'État en Isère ([www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr) – onglet publications – rubrique enquêtes publiques) et sur le site internet dédié <https://www.democratie-active.fr/pprnvoiron/>.

Le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête. Il pourra également adresser ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête publique :

- par écrit, à la commissaire-enquêtrice titulaire, au siège de l'enquête publique, à l'Hôtel de Ville de la commune de Voiron– 12 rue Mainssieux CS 30268 38516 VOIRON Cedex en mentionnant : « PPRN de VOIRON – A l'attention de madame la commissaire-enquêtrice » ;
- sur le registre dématérialisé mis à disposition au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/pprnvoiron/>

Mme Catherine VIGNON se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations concernant le projet de PPRN :

A l'Hôtel de Ville de la commune de Voiron :

- le lundi 3 novembre 2025 de 10h00 à 12h30 ;
- le mardi 18 novembre 2025 de 15h30 à 18h30 ;
- le lundi 24 novembre 2025 de 10h00 à 12h30 ;

A la bibliothèque Philippe Vial, 5 boulevard Edgar Kefler 38500 VOIRON

- le samedi 15 novembre 2025 de 14h00 à 17h00.

Le rapport de l'enquête et les conclusions motivées, établis par la commissaire-enquêtrice à l'issue de l'enquête, seront transmis à la direction départementale des territoires, service sécurité et risques. Une copie du rapport et des conclusions sera adressée à la mairie de Voiron. Ces documents seront consultables par le public en mairie ainsi qu'en préfecture de l'Isère et sur les sites internet des services de l'État en Isère et de la commune, pendant une durée d'un an.

Le projet de plan de prévention de risques naturels de Voiron n'est pas soumis à évaluation environnementale conformément à la décision du 18 juillet 2023 de l'Autorité environnementale.

Des informations peuvent être demandées par courrier adressé à :

Direction départementale des territoires (DDT) de l'Isère – Service sécurité et risques  
17 boulevard Joseph Vallier – BP 45 – 38040 GRENOBLE CEDEX 9